Berne le 28 mars 2019

Prise de position de l'association faîtière suisse des médecins psychiatres-psychothérapeutes (FMPP)

Oui à plus de sécurité! – Les psychiatres suisses disent Oui à la modification de la directive de l'UE sur les armes et Non au référendum

Le Conseil fédéral a annoncé en septembre 2017 que la Suisse, membre associé de l'accord de Schengen, reprendra la directive de l'UE sur la modification de la directive de l'UE sur les armes. Des dérogations doivent toutefois y être intégrées afin de tenir compte des particularités helvétiques. La modification de la directive de l'UE sur les armes fait partie intégrante de la protection contre le terrorisme à l'échelle européenne. L'acquisition et la possession d'armes à feu dangereuses, en particulier des armes dites semi-automatiques, doivent ainsi être restreintes. La nécessité d'agir est importante également en Suisse : avec 27 armes à feu par 100 habitants, peu d'états en Europe présentent une semblable densité d'armes. En 2018, le Parlement suisse a adopté la modification de la loi sur les armes. Le Conseil fédéral a mis en consultation le projet en novembre 2018. La Communauté d'intérêts du tir suisse, CIT, a déposé un référendum contre la reprise de la directive de l'UE sur les armes. Dès lors l'adaptation législative doit être soumise au vote le 19 mai 2019.

Les psychiatres suisses se prononcent contre le référendum et soutiennent la nouvelle directive de l'UE sur les armes entrée en vigueur en 2017. Les fédérations de psychiatres s'attachent en premier lieu à la protection des personnes atteintes de maladies psychiques et de leur entourage. Ceci sachant notamment que les troubles psychiques sont largement répandus : selon le rapport 2016 de l'OBSAN relatif à la santé psychique en Suisse, une personne sur deux sera atteinte d'un trouble psychique au cours de sa vie. Avec une arme, la personne concernée pourrait mettre autrui ou soi-même en danger. La nouvelle directive de l'UE sur les armes rend plus difficile l'accès aux armes à feu particulièrement dangereuses. La disponibilité d'armes à feu joue surtout un rôle essentiel dans la prévention du suicide. En Suisse aussi, les suicides par arme à feu sont largement répandus : par année, on y enregistre plus de 200 suicides par arme à feu. Les maladies psychiques telles que dépressions, addictions ou troubles de la personnalité vont de pair avec des pensées suicidaires et des tentatives de suicide. Il est donc conséquent que les psychiatres soutiennent toute mesure restreignant l'accès aux armes. L'association faîtière des médecins psychiatres-psychothérapeutes suisses (FMPP) recommande donc d'accepter dans les urnes la modification de la directive de l'UE sur les armes.

Lien vers les documents relatifs à la votation :

https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/votations/20190519/Revision-partielle-de-la-legislation-sur-les-armes.html

Contacts pour les questions des médias au +41 79 274 91 55

- Pierre Vallon, Président SSPP
- Alain Di Gallo, Co-Président SSPPEA

La Société Suisse de psychiatrie et de psychothérapie (SSPP) est la société nationale des médecins psychiatres-psychothérapeutes. Elle compte près de 2100 membres. Avec la Société Suisse de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (SSPPEA) elle est regroupée au sein de l'association faîtière FMPP. Les sociétés de discipline s'engagent pour la reconnaissance des personnes atteintes de maladies psychiques ainsi que pour une bonne prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique. www.psychiatrie.ch

Oui à plus de sécurité!

Le 19 mai 2019 les psychiatres suisses disent Oui à la modification de la directive de l'UE sur les armes et Non au référendum!

Armes à feu entre de mauvaises mains = danger !

Les armes à feu sont utilisées pour des actes criminels. L'accessibilité des armes à feu joue un rôle essentiel dans la prévention des délits de violence, du terrorisme et des suicides. La nouvelle directive de l'UE sur les armes restreint l'accès aux armes particulièrement dangereuses.

Améliorer la prévention du suicide!

Les suicides par arme à feu sont également largement répandus en Suisse : plus de 200 suicides par arme à feu y sont enregistrés annuellement. La nouvelle directive de l'UE sur les armes répond à cet aspect par des vérifications régulières des détenteurs d'armes au bénéfice d'une autorisation spéciale. Une personnalité peut se modifier en cours de vie : qui n'est pas suicidaire à 30 ans est susceptible de le devenir à 60 ans.

Maladies psychiques + détention d'armes = risque!

Les troubles psychiques sont largement répandus : selon le rapport 2016 de l'OBSAN relatif à la santé psychique en Suisse, une personne sur deux sera atteinte d'un trouble psychique au cours de sa vie. Avec une arme, la personne concernée pourrait mettre autrui ou soi-même en danger. La nouvelle directive de l'UE sur les armes restreint et contrôle l'accès aux armes.

! Les arguments des psychiatres visent à protéger les personnes atteintes de maladies psychiques et leur entourage. Il ne s'agit pas de discriminer des groupes spécifiques comme les tireurs sportifs ou les chasseurs.